

**PORTANT DEVIATION DE CIRCULATION  
POUR LES TRAVAUX DU GIRATOIRE  
RD 958 / RD 288**

Le Maire de MAING,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> partie- signalisation temporaire), modifiée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par des arrêtés subséquents,

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du 19 mai 2020 n° 2020-0354,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de sécurité pour permettre les travaux de renouvellement de la couche de roulement du giratoire 958.02 sur la route départementale 958 entre les PR 13+0725 et PR 13+0986 par la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT, rue du 19 Mars 1962 à MARLY (59770),

**ARRETE**

**Article 1** – Conformément à l'arrêté du conseil départemental du 19 mai 2020, au cours de la période comprise entre le **8 juin 2020 et le 22 juin 2020**, la circulation des véhicules sera déviée de la route départementale 958 en empruntant l'itinéraire suivant :

- pour les usagers utilisant le sens **FAMARS vers AULNOY LEZ VALENCIENNES** :  
**RD 288 (rue Vanderbecq), RD 88 (rues Dangréaux, Victor Hugo, Bantegnie, Fontenelle), RD 40.**
- pour les usagers utilisant le sens **AULNOY LEZ VALENCIENNES vers FAMARS** :  
**- RD 40, RD 88 (rues de Fontenelle, Bantegnie, Victor Hugo, Dangréaux), RD 288 (rue Vanderbecq).**

**Article 2** – La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur.

**Article 3** – La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 4** – M. le Commissaire Divisionnaire de Police et la société EIFFAGE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au Conseil Départemental, à M. le Chef du service de secours et de lutte contre l'incendie, M. le Directeur de V.T.V. Transville et M. le Directeur du groupe SUEZ.

Fait à MAING, le 26 mai 2020.

Le Maire,



P. BAUDRIN

**PORTANT DEVIATION DE CIRCULATION  
POUR LES TRAVAUX DU GIRATOIRE  
RD 958 / VC RUE DU MONT HOUY**

Le Maire de MAING,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> partie- signalisation temporaire), modifiée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par des arrêtés subséquents,

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du 19 mai 2020 n° 2020-0353,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de sécurité pour permettre les travaux de renouvellement de la couche de roulement du giratoire 958.04 sur la route départementale 958 entre les PR 14+0445 et PR 14+0492 par la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT, rue du 19 Mars 1962 à MARLY (59770),

**ARRETE**

**Article 1** – Conformément à l'arrêté du conseil départemental du 19 mai 2020, au cours de la période comprise entre le **8 juin 2020 et le 22 juin 2020**, la circulation des véhicules sera déviée de la route départementale 958 en empruntant l'itinéraire suivant :

- pour les usagers utilisant le sens AULNOY LEZ VALENCIENNES vers FAMARS :
- **RD 40, RD 88 (rues de Fontenelle, Bantegnie, Victor Hugo, Dangréaux), RD 288 (rue Vanderbecq)**
- pour les usagers utilisant le sens FAMARS vers AULNOY LEZ VALENCIENNES :
- **RD 288 (rue Vanderbecq), RD 88 (rues Dangréaux, Victor Hugo, Bantegnie, Fontenelle), RD 40.**

**Article 2** – La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur.

**Article 3** – La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 4** – M. le Commissaire Divisionnaire de Police et la société EIFFAGE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au Conseil Départemental, à M. le Chef du service de secours et de lutte contre l'incendie, M. le Directeur de V.T.V. Transville et M. le Directeur du groupe SUEZ.

Fait à MAING, le 26 mai 2020.

Le Maire,



  
P. BAUDRIN